



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Conception à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 le projet de Règlement numéro 03-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du Règlement numéro 03-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie sera faite lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville au 1371, rue du Centenaire à La Conception;

QUE ledit projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 16 mars 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité, le 16 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 mars 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière